



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Points 9,13,18,19,20,22,23,24,25,26,28,60,69,74,115,  
128,129,130,131,133 et 134 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

### Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus  
de la Conférence internationale de 2002  
sur le financement du développement,  
et Conférence d'examen de 2008**

### Développement durable

#### Mondialisation et interdépendance

**Groupes de pays en situation  
particulière**

**Élimination de la pauvreté et autres questions liées  
au développement**

**Activités opérationnelles de développement : activités  
opérationnelles de développement du système  
des Nations Unies**

#### Développement agricole et sécurité alimentaire

#### Promotion de la femme

**Souveraineté permanente du peuple palestinien  
dans le territoire palestinien occupé, y compris  
Jérusalem-Est, et de la population arabe  
dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources  
naturelles**

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

10-56912 (F) 201010 211010



**Les océans et le droit de la mer**

**Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire**

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif  
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011**

**Planification des programmes**

**Amélioration de la situation financière  
de l'Organisation des Nations Unies**

**Barème des quotes-parts pour la répartition  
des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

**Gestion des ressources humaines**

**Lettre datée du 29 septembre 2010, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Yémen  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-quatrième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenue le 28 septembre 2010 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 13, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 60, 69, 74, 115, 128, 129, 130, 131, 133 et 134 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République du Yémen  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Groupe des 77  
(*Signé*) Abdullah M. **Alsaidi**

**Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2010 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la trente-  
quatrième réunion annuelle des ministres des affaires  
étrangères du Groupe des 77**

**New York, le 29 septembre 2010**

Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et la Chine se sont rencontrés au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 29 septembre 2010, à l'occasion de leur trente-quatrième réunion annuelle, afin d'examiner les problèmes de développement auxquels faisaient face les pays en développement. Ils ont adopté la déclaration ci-après:

1. Les ministres demeurent pleinement convaincus qu'il est indispensable d'œuvrer, dans un esprit de solidarité et d'unité, à l'avènement d'un monde pacifique et prospère qui réponde aux aspirations de leurs pays en matière de développement.
2. Les ministres se déclarent préoccupés par les multiples crises mondiales interdépendantes qui sévissent actuellement, et dont les effets s'ajoutent les uns aux autres, en particulier la crise financière et économique, l'instabilité du prix de l'énergie, la crise alimentaire et les problèmes liés au changement climatique, au risque de freiner encore la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire.
3. Les ministres se félicitent de la tenue, du 20 au 22 septembre 2010, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui a adopté le document final intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ». Tout en saluant les progrès accomplis dans certains domaines depuis 2005, ils se disent vivement préoccupés par le fait que l'on est loin d'avoir fait ce qu'il fallait, et ils demandent instamment aux pays développés d'allouer des ressources nouvelles et supplémentaires à l'appui des efforts que déploient les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'honorer rapidement leurs engagements, en particulier ceux qu'ils ont pris au titre des OMD.
4. Les ministres réaffirment que la crise financière et économique internationale actuelle a eu un impact négatif sur bon nombre des progrès importants accomplis par les pays en développement dans le domaine du développement. Ils rappellent que la crise du secteur financier a gagné l'économie physique, entraînant une baisse des produits nationaux bruts (PNB), une contraction du commerce mondial et une montée en flèche du chômage.
5. Les ministres déclarent à ce propos que la crise financière et économique mondiale est loin d'être terminée, que la reprise est inégale voire incertaine. Les problèmes systémiques de l'économie mondiale n'ont toujours pas été réglés, notamment par la voie d'une réforme complète du système et de l'architecture financiers internationaux. Certains objectifs majeurs n'ont toujours pas été atteints,

notamment fournir aux pays en développement un financement du développement prévisible, mobiliser des fonds qui permettraient à ces pays de faire face aux nécessités les plus urgentes liées aux effets de la crise et étudier la possibilité de créer un mécanisme international d'arbitrage en cas de différends portant sur la dette et de renégociation de la dette.

6. Les ministres considèrent que le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale, chargé du suivi des questions dont il est fait état dans le document final issu de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, devrait poursuivre ses travaux.

7. Les ministres ont noté que la crise avait encore plus fait ressortir la nécessité de procéder sans tarder à une réforme de fond de l'ensemble du système économique et financier international et de son architecture, notamment de ses politiques, de ses mandats, de sa portée et de son administration, pour lui permettre de mieux répondre aux urgences financières et économiques et de les prévenir, de promouvoir efficacement le développement et de répondre équitablement aux besoins des États Membres, en particulier à ceux des pays en développement. Les institutions financières internationales en particulier doivent être nettement axées sur le développement. Les ministres ont invité tous les États Membres à participer à un dialogue ouvert, transparent et sans exclusive en vue de définir un nouveau système et une nouvelle architecture financiers et économiques internationaux.

8. Gardant à l'esprit la crise financière et économique la plus grave qu'ait connu le monde depuis la Grande Dépression et qui n'a toujours pas été résorbée, conscients des effets extrêmement préjudiciables que cette crise continue d'avoir sur les pays en développement, en particulier sur les pays les moins avancés, vivement préoccupés également par les répercussions négatives de la seconde vague de crise qui sévit actuellement et pourrait à l'avenir faire peser une lourde menace sur les pays susmentionnés, les ministres recommandent de tenir, en 2012, une réunion de suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

9. Les ministres soulignent que le protectionnisme sous toutes formes, en particulier lorsqu'il est le fait des pays développés, nuit aux efforts en faveur de la reprise économique mondiale ainsi qu'aux perspectives de développement des pays en développement.

10. Les ministres estiment que la crise actuelle a fait la preuve qu'il faut adopter au plus vite des normes et règles internationales harmonisées concernant la régulation et la supervision financières, de sorte que le niveau d'endettement et les stratégies d'arbitrage entre réglementations ne mettent pas en péril la stabilité du système mondial. À cet égard, ils prient instamment les pays développés de ne pas recourir au protectionnisme financier.

11. Les ministres demandent, s'agissant des droits de tirage spéciaux, que l'on procède, dans la période de base actuelle, à une nouvelle émission générale de grande ampleur susceptible de satisfaire les besoins de liquidités et de promouvoir le développement, dans un premier temps, et de procéder ensuite à des émissions régulières.

12. Les ministres estiment en outre qu'il est nécessaire de renforcer les instruments régionaux et sous-régionaux que sont notamment les banques sous-

régionales de développement, les mécanismes régionaux et sous-régionaux de monnaie de réserve et les initiatives d'intégration régionale et sous-régionale, qui peuvent jouer un rôle complémentaire essentiel en matière de distribution de liquidités et de développement.

13. Les ministres réaffirment que des mesures appropriées doivent être prises pour atténuer les effets néfastes de la crise sur l'endettement des pays en développement et éviter une nouvelle crise de la dette. À cette fin, il faudrait non seulement tirer pleinement parti des mécanismes existants, mais aussi fournir des fonds plus importants afin de permettre un rééchelonnement de la dette, adopter des critères nouveaux d'échange de créances et augmenter le niveau de concessionnalité. Dans le même temps, il faudrait mener, de manière ouverte et transparente, une révision continue du cadre de viabilité de la dette défini conjointement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en adoptant une démarche coordonnée et collaborative et en tenant pleinement compte du point de vue des pays en développement.

14. Les ministres ont souligné que l'aide publique au développement (APD) était d'une importance capitale à la fois parce qu'elle complétait les autres sources de financement et en raison de son rôle de catalyseur du développement, étant donné qu'elle facilitait la réalisation des objectifs de développement nationaux, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Il était inacceptable que la crise mondiale serve de prétexte pour ne pas honorer les engagements pris dans le domaine de l'aide. Les ministres ont souligné que, pour répondre efficacement à la crise économique actuelle, il fallait appliquer en temps utile les engagements pris en matière d'aide et que la tenue par les donateurs des engagements qu'ils avaient pris dans ce domaine était une nécessité urgente et incontournable. Il fallait que les pays développés se réunissent et accroissent le nombre des engagements qu'ils avaient pris et des objectifs dont ils étaient convenus à l'échelle tant bilatérale que multilatérale, dans le domaine de l'APD.

15. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait que les pays développés s'acquittent rapidement de tous les engagements qu'ils avaient pris en matière d'aide publique au développement, en particulier la promesse de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement des pays en développement et 0,5 % de leur PNB à l'APD d'ici à 2010 ainsi que 0,15 à 0,20 % de ce même PNB à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

16. Pour exploiter tout le potentiel que représente le commerce, il importe de promouvoir un système commercial multilatéral universel, basé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, propre à promouvoir la croissance, le développement durable et l'emploi, en particulier dans les pays en développement. À ce propos, les pays développés devraient s'opposer à toutes les mesures et tendances protectionnistes, notamment à celles qui touchent les pays en développement, et en particulier aux subventions agricoles et aux mesures non tarifaires, qui font obstacle au commerce, et supprimer toute mesure de ce type qui aurait été prise, en reconnaissant que les pays en développement ont le droit d'adopter toutes les politiques qui leur conviennent dans le respect des engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il faudrait que les pays développés manifestent la souplesse et la volonté politique nécessaires pour faire sortir au plus tôt ces négociations de l'impasse, afin qu'elles s'achèvent rapidement et aboutissent à un accord visant le développement. Un achèvement rapide du Cycle

de Doha donnerait aux marchés internationaux une impulsion dont ils ont cruellement besoin, contribuerait ainsi à stabiliser la reprise et poserait les bases d'une croissance durable.

17. Les ministres ont souligné qu'il importait de faciliter l'accèsion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de tous les pays en développement candidats, en particulier les moins avancés, sans obstacles politiques, rapidement, en toute transparence, et dans le respect rigoureux des principes du traitement spécial et différencié accordé à ces pays.

18. Les ministres ont reconnu que la présence de mécanismes de financement novateurs peuvent apporter une contribution positive en aidant les pays en développement à se procurer des sources supplémentaires de financement du développement qui sont stables, prévisibles et volontaires. Ces sources ne devaient pas se substituer aux sources traditionnelles de financement, notamment l'APD, ni n'avoir d'effets négatifs sur celles-ci et il faudrait que les fonds soient alloués selon les priorités propres aux pays en développement, sans constituer pour eux une charge indue. Tout en mettant en exergue les progrès considérables qui ont été faits dans le domaine des sources innovantes de financement du développement, les ministres ont aussi estimé qu'il était important de transposer à plus grande échelle les initiatives en cours et d'élaborer de nouveaux mécanismes. Au fur et à mesure que l'action menée prenait de l'ampleur et que de nouvelles initiatives étaient prises, les priorités devaient rester centrées sur l'apport de ressources additionnelles qui viendraient s'ajouter durablement aux systèmes classiques de financement du développement.

19. Les ministres ont déclaré que l'Organisation des Nations Unies (ONU) était le seul organisme mondial rassemblant tous les États et dont la légitimité est incontestable. À ce titre, elle était bien placée pour traiter des questions de gouvernance économique mondiale en vue d'aboutir à un développement économique durable et socialement équilibré. Aussi fallait-il renforcer le rôle qu'elle jouait en matière de gouvernance économique mondiale. Pour qu'elle puisse tenir pleinement ce rôle, il était essentiel que tous les États membres aient la volonté politique de s'engager résolument en faveur des efforts qu'elle avait entrepris, du multilatéralisme et de ses valeurs fondatrices. Les États Membres devaient s'engager à travailler de manière solidaire afin d'adopter des solutions coordonnées, complètes et mondiales aux problèmes de gouvernance économique mondiale, et des mesures visant à renforcer le rôle du système de développement des Nations Unies s'agissant de la réaction aux crises mondiales et à leurs conséquences pour le développement. À ces fins, l'ONU devait également se doter des ressources et des capacités nécessaires pour résoudre les problèmes mondiaux de manière efficace et rapide.

20. Les ministres ont affirmé que l'ONU devait apporter une réponse plus cohérente et efficace aux problèmes liés à la gouvernance économique mondiale. À cet égard, il fallait qu'elle instaure un mécanisme de suivi adapté afin de remédier au décalage qui séparait l'élaboration des politiques de l'application des engagements dans ce domaine.

21. Les ministres reconnaissent que le traitement des causes qui sont à l'origine des inégalités socioéconomiques persistantes et croissantes reste une tâche essentielle à accomplir pour faciliter l'avènement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus durable. Ils réaffirment qu'il faudrait adopter des approches

permettant de lutter contre les disparités et les inégalités croissantes qui existent entre les riches et les pauvres, entre les différents pays et entre les habitants d'un même pays. À ce propos, ils attendent avec intérêt de prendre connaissance, du rapport du Secrétaire général établi sur la base de la résolution 62/213 et analysant les incidences des inégalités sur le développement, durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

22. Les ministres ont réaffirmé que le développement économique et social était au cœur des objectifs et des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies. La réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux du Millénaire, devrait continuer à constituer le cadre primordial des activités de développement du système des Nations Unies.

23. Les ministres ont aussi réaffirmé la nécessité de s'acquitter pleinement de tous les engagements pris dans l'ensemble des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Ils ont souligné en outre qu'il était impératif de renforcer et de transposer à une échelle plus large le partenariat mondial pour le développement, étant entendu que les pays eux-mêmes devaient piloter et prendre en charge leurs stratégies de développement.

24. Les ministres ont pris acte des besoins spéciaux de l'Afrique, qui est le seul continent à ne pas être en voie de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et ont demandé que soient honorés intégralement et dans les délais prescrits tous les engagements pris de manière à permettre aux pays africains d'atteindre les OMD d'ici à 2015. Les ministres ont rappelé la promesse de tous les États de créer un mécanisme de suivi pour tous les engagements relatifs au développement de l'Afrique qui figurent dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique et ont souligné que tous les engagements pris à l'égard de l'Afrique et par l'Afrique devaient être effectivement honorés par la communauté internationale et par l'Afrique elle-même et faire l'objet d'un suivi approprié. Ils ont insisté sur l'importance d'une croissance économique durable, largement diversifiée et accélérée, condition indispensable à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. À cette fin, ils ont estimé qu'il fallait d'urgence répondre aux besoins des pays africains sur la base d'un partenariat entre égaux, tout en soulignant qu'il était nécessaire de fournir de nouvelles ressources supplémentaires, de procéder à des transferts de technologie, de renforcer les capacités des États susmentionnés et de soutenir leur développement durable.

25. Les ministres ont admis que les pays les moins avancés avaient des problèmes et des besoins spéciaux, en particulier face aux nouveaux défis et à ceux qui se dessinaient. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par le fait que, cinq ans à peine avant 2015, les PMA peinaient à réaliser bon nombre des objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi, ont-ils demandé aux pays développés d'honorer pleinement, rapidement et de manière effective tous les engagements en rapport avec les OMD, en s'attachant en particulier à tenir, dans les meilleurs délais les engagements pris au titre de l'objectif n° 8, de sorte que tous les pays les moins avancés puissent atteindre les objectifs susmentionnés d'ici à 2015. À cet égard, les ministres ont exprimé l'espoir que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul en 2011 serait couronnée de succès. Ils ont souligné que cette conférence devait procéder à un examen

approfondi de la suite donnée aux Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et définir une nouvelle génération de mesures ambitieuses, exhaustives, ciblées et axées sur les résultats visant à établir un nouveau partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement pour les 10 prochaines années, ainsi que des dispositions efficaces concernant le suivi, l'examen et le contrôle de l'application du nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés;

26. Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient conscients des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des difficultés auxquelles ceux-ci faisaient face, faute d'avoir directement accès à la mer, aggravées par leur éloignement des marchés mondiaux, et ils se sont déclarés préoccupés par le fait que la croissance économique des pays en développement sans littoral et le bien-être social de leur population demeuraient très vulnérables aux chocs extérieurs et aux nombreux problèmes, comme la crise financière et économique et les changements climatiques, auxquels faisait face la communauté internationale. Les ministres ont souligné qu'il fallait que cette dernière fournisse une aide au développement accrue aux pays en développement sans littoral afin de les aider à surmonter leurs vulnérabilités, à renforcer leur capacité d'adaptation et à s'engager sur la voie d'un développement économique et social durable. En conséquence, les ministres ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence répondre aux besoins et aux problèmes particuliers auxquels étaient confrontés les pays en développement insulaires par la voie d'une application intégrale, rapide et effective du Programme d'action d'Almaty, comme le prévoit la Déclaration issue de la réunion de haut niveau consacrée, à l'examen à mi-parcours de ce programme.

27. Les ministres se sont félicités de la tenue, les 24 et 25 septembre 2010, au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, de la réunion de haut niveau qui a donné lieu à l'adoption d'une déclaration politique sur les progrès faits dans la recherche de solutions à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, par le biais de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Bien que conscients du caractère unique des vulnérabilités propres aux petits États en développement insulaires, les ministres ont noté avec inquiétude que les mesures prises à l'échelle internationale en vue de remédier à ces faiblesses et d'appuyer le développement durable des pays concernés étaient insuffisantes. À cet égard, ils ont demandé instamment à la communauté internationale, et plus particulièrement aux pays développés, d'honorer et de transposer à une plus large échelle les engagements pris en vue d'appuyer le développement durable de petits États insulaires en développement (PEID), notamment les engagements qui figurent dans le Programme d'action de la Barbade et dans la Stratégie de Maurice, de même qu'ils ont engagé les pays développés à offrir aux PEID de nouvelles ressources supplémentaires et prévisibles, des transferts de technologie à des conditions favorables ainsi que des services visant à renforcer leurs capacités.

28. Les ministres ont demandé un renforcement de l'appui fourni à l'échelle internationale aux efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire, notamment par le biais d'une assistance technique, la promotion de nouveaux partenariats et arrangements de coopération, y compris bilatéraux, de nouvelles ressources, de transferts de technologie et la création de services de

renforcement des capacités, tout en tenant compte des priorités et politiques de développement propres aux États concernés.

29. Les ministres ont également demandé le maintien de l'appui aux efforts de développement déployés par les pays en développement à faible revenu pour faire face à leurs besoins sociaux, économiques et de développement par le biais d'une assistance technique, financière ou autre, de la promotion et du renforcement des partenariats et des arrangements de coopération à tous les niveaux.

30. Les ministres ont constaté que le caractère planétaire des changements climatiques requerrait de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique. À cet égard, ils ont réaffirmé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y relatif demeuraient fondamentalement le cadre multilatéral de cette coopération. En outre, ils ont souligné que le processus engagé au titre de la Convention susmentionnée devait être ouvert, convivial, inclusif et transparent.

31. Les ministres ont instamment prié les pays développés de prendre des engagements ambitieux et élargis au titre des prochaines périodes d'engagement relatives au Protocole de Kyoto et de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'intervalle entre la première de ces périodes et les suivantes. Ils ont aussi instamment invité la communauté internationale à aider les pays en développement à faire face aux répercussions des changements climatiques, et ce, notamment, au moyen d'une aide financière prévisible, nouvelle et supplémentaire, du renforcement des capacités ainsi que de la mise à disposition et du transfert de technologie.

32. Les ministres attendent beaucoup de résultats positifs de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui auront lieu à Cancun (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010.

33. Les ministres se sont félicités de ce que l'Afrique du Sud se soit engagé à accueillir la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la septième session de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, en 2011.

34. Si les ministres ont pris note de l'offre faite par le Gouvernement du Qatar qui se propose d'accueillir en 2012 la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la huitième session de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, ils ne préjugeront toutefois pas de la décision finale que prendra le Groupe des États d'Asie Parties à la Convention susmentionnée.

35. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'accroissement de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles au cours des dernières années, qui ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines et ont eu de graves répercussions sociales, économiques et environnementales sur les pays, en particulier les pays en développement. Ils ont invité la communauté internationale, plus particulièrement les pays développés et les organisations internationales concernées, à accroître leur aide aux pays touchés, notamment en soutenant leurs efforts visant à améliorer leurs capacités nationales et régionales pour l'application de plans et de stratégies de

préparation, d'intervention rapide, de redressement et de développement en cas de tremblements de terre, tsunamis, glissements de terrain et éruptions volcaniques, et en cas de conditions climatiques extrêmes telles que canicules, graves périodes de sécheresse et inondations, tempêtes de sable et de poussière.

36. Les ministres se sont félicités de la tenue, le 22 septembre 2010, d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'Année internationale de la diversité biologique. Ils ont noté qu'il fallait d'urgence réaliser les trois objectifs de la Convention, notamment pour ce qui est d'enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010.

37. Les ministres espèrent que la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya (Japon), sera couronnée de succès et donnera lieu à la publication de documents finaux complets, notamment l'adoption du projet de Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

38. Les ministres ont salué les efforts déployés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en vue de mettre la dernière main au projet de programme d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement qu'ils espéraient voir adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. À ce propos, ils se sont félicités de l'organisation du premier Forum de la coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement qui doit se tenir à Nagoya (Japon), le 17 octobre 2010 et ils ont remercié le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique d'avoir créé un partenariat stratégique avec le Groupe des 77 et la Chine dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

39. Les ministres ont déclaré avoir conscience du défi que posent la désertification et la dégradation des sols et se sont déclarés résolus à appuyer et renforcer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification et la dégradation des sols, en particulier en Afrique, afin de s'attaquer aux causes de ces phénomènes, ainsi qu'à la pauvreté en résultant.

40. Les ministres ont demandé instamment aux pays développés de fournir de nouvelles ressources suffisantes et prévisibles afin d'assurer l'application intégrale et efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification et la dégradation des sols, en particulier en Afrique, ainsi que du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de ladite convention (2008-2018). Les ministres ont aussi demandé que l'on poursuive l'action menée en vue de sensibiliser l'opinion aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse à tous les niveaux en célébrant la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

41. Les ministres ont réaffirmé leur appui au renforcement de l'engagement politique et de l'action menée à tous les niveaux en faveur de la réalisation effective des objectifs mondiaux concernant les forêts et la gestion viable à long terme de tous les types de forêts dans le but de réduire la déforestation et d'améliorer les conditions de vie de ceux qui dépendent des forêts en adoptant une stratégie de financement globale plus efficace, et en particulier en créant un fonds mondial volontaire pour les forêts. Les ministres ont affirmé avoir bon espoir que les travaux

du Groupe spécial d'experts intergouvernementaux à composition non limitée pour le financement des forêts aboutiront à des résultats constructifs.

42. Conscients de l'importance que revêt la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures, de sa valeur comme élément du patrimoine et comme source régulière de moyens de subsistance et de bien-être économique pour les populations qui y vivent, ainsi que de la nécessité pour les pays de la région de prendre d'urgence les mesures voulues pour en assurer la préservation et la protection, avec l'appui de la communauté internationale, les ministres ont demandé à la communauté internationale et aux organismes du système des Nations Unies d'appuyer les efforts déployés par les États de la Caraïbe en vue de faire de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

43. Les ministres ont insisté sur la nécessité de coopérer aux niveaux mondial et régional pour prévenir et gérer les tempêtes de poussière et de sable, en partageant notamment les informations correspondantes, les prévisions et les systèmes d'alerte rapide. Ils ont souligné que la lutte contre les tempêtes de poussière et de sable nécessitait un appui financier ainsi que le transfert vers les pays en développement de technologies en provenance des pays développés.

44. Les ministres ont souligné qu'il était urgent d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole en tant qu'élément faisant partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement internationaux, insisté sur la nécessité d'un financement pérenne et d'un investissement ciblé accru pour améliorer la production alimentaire mondiale, et sollicité des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances afin de parvenir aux objectifs du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire.

45. Les ministres ont souligné qu'il importait de résoudre les problèmes relatifs à l'énergie, notamment l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable, le rendement énergétique et l'écoviabilité des sources d'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans le cadre de l'action entreprise à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs du Millénaire et promouvoir le développement durable.

46. Les ministres ont soutenu l'application de politiques et stratégies nationales tendant à combiner, selon qu'il convient, les mesures consistant à encourager le recours aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et aux technologies peu polluantes, à mieux utiliser l'énergie, à faire une plus grande place aux technologies énergétiques de pointe, y compris aux techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière rationnelle les sources traditionnelles d'énergie; favoriser l'accès à des services énergétiques modernes fiables, abordables et viables; et renforcer les capacités nationales pour faire face à la demande croissante d'énergie, en tant que de besoin, grâce à la coopération internationale et à la promotion de la mise au point et de la diffusion de technologies adaptées, abordables et durables, et du transfert de ces technologies à des conditions fixées conventionnellement.

47. Les ministres se sont de nouveau déclarés favorables à la convocation d'un sommet mondial du développement durable au Brésil en 2012 pour examiner la suite donnée, en l'espace de 20 ans, aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au

14 juin 1992, et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002.

48. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la décision qu'a prise l'Assemblée générale de proclamer l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle (12 août 2010-11 août 2012) et ils ont demandé à tous les pays et à toutes les parties concernées, notamment la société civile, le secteur privé et les organismes de coopération internationale, de prendre une part active à toutes les activités en rapport avec la célébration de cette année et avec la Conférence mondiale des Nations Unies pour la jeunesse.

49. Les ministres ont pris acte de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/289 relative à la cohérence du système des Nations Unies qui dresse un bilan complet des activités opérationnelles de développement actuelles de l'Organisation des Nations Unies. Les ministres ont réaffirmé que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devaient avoir pour caractéristiques fondamentales, entre autres, l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme, et ils ont demandé au système des Nations Unies pour le développement de répondre avec souplesse et de manière transparente aux besoins des pays de programme.

50. Les ministres ont réaffirmé que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devaient être exécutées au profit des pays bénéficiaires, à leur demande et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement. Le renforcement du rôle et de la capacité du système des Nations Unies pour le développement en vue d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement suppose une amélioration constante de son efficacité, de ses résultats, de sa cohérence et de son impact conjuguée à une augmentation sensible de ses ressources.

51. Les ministres ont réaffirmé combien il importait que les pays prennent en main les programmes qui les concernent et en dirigent l'exécution, et ils ont souligné qu'il n'existait pas de solutions toutes faites en matière de développement et que l'aide que les organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement fournissent devrait permettre de répondre aux différentes demandes des pays de programme et respecter leurs plans et leurs stratégies de développement, conformément aux mandats établis.

52. Les ministres se sont félicités des réunions intergouvernementales de pays où ont été réalisés des programmes pilotes, qui se sont tenues à Kigali du 19 au 21 octobre 2009, et à Hanoï du 14 au 16 juin 2010, ont pris note avec satisfaction des déclarations de Kigali et de Hanoï et, à cet égard, ont pris également acte des progrès accomplis par les pays où était mise en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » pour ce qui était des évaluations qu'ils avaient menées au niveau national. Les ministres attendaient avec intérêt les conclusions de l'évaluation indépendante des enseignements tirés des projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », couvrant tous les aspects de l'initiative, qui devaient leur être présentées à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 64/289 de cette dernière instance.

53. Les ministres se sont félicités de la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), comme suite à l'adoption de la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système, et ont

promis d'apporter un appui sans réserve à sa mise en place, sur la base du principe de l'universalité, renforçant ainsi l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à œuvrer en faveur de la parité des sexes et de la démarginalisation des femmes du monde entier.

54. Les ministres ont affirmé que l'égalité souveraine des États Membres, telle qu'elle est consacrée dans la Charte, devait être respectée, notamment dans l'ensemble des processus de réforme, indépendamment des contributions des différents États Membres au budget de l'Organisation. Conformément à la Charte, les États Membres étaient les seuls responsables des dispositions en matière de gouvernance et des processus décisionnels de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires. Les ministres ont entériné, par l'intermédiaire de la grande commission de l'Assemblée générale compétente en la matière, le rôle des États Membres en ce qui concerne l'examen des questions administratives et budgétaires.

55. Les ministres ont réaffirmé que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale était la seule grande commission de l'Organisation chargée des questions administratives, financières et budgétaires. Sur ce point, les ministres ont demandé que toutes les questions budgétaires, financières et administratives, y compris celles liées à la mise en place d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale, soient examinées uniquement dans le cadre de la Cinquième Commission, conformément à la Charte.

56. Les ministres ont fermement entériné le droit de regard de l'Assemblée générale et de ses organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents en ce qui concerne la planification, la programmation, la budgétisation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation. Ils ont réaffirmé que tous les efforts de réforme du Secrétariat et de l'Administration, s'agissant notamment du processus budgétaire, ne doivent jamais viser à modifier le caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'Organisation, mais doivent renforcer l'aptitude des États Membres à s'acquitter de leur rôle de surveillance et de suivi. Ils ont également réaffirmé le droit de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de se prononcer sur son administration, notamment sur les questions budgétaires.

57. Les ministres ont également réaffirmé le principe de la « capacité de paiement » en tant que critère fondamental pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies et ont rejeté toute modification des éléments de la méthodologie actuellement appliquée au calcul du barème des quotes-parts qui viserait à accroître les contributions des pays en développement. À cet égard, ils ont souligné que les éléments essentiels de cette méthodologie, par exemple la période de référence, le revenu national brut, les taux de conversion, l'ajustement du faible revenu par habitant, le coefficient d'abattement, le niveau plancher, le niveau plafond pour les pays les moins avancés et l'ajustement de l'encours de la dette, doivent rester inchangés et ne sont pas négociables.

58. Les ministres ont insisté sur le fait que la méthode actuelle de fixation des taux de contribution maximaux, dits taux plafonds, représentait un compromis politique qui était contraire au principe de la capacité de paiement et constituait une source fondamentale de distorsions. Aussi, ont-ils vivement invité l'Assemblée générale à entreprendre un examen de cette méthodologie conformément au paragraphe 2 de la résolution 55/5 C de l'Assemblée générale.

59. Les ministres ont affirmé que les principes et directives actuellement appliqués à la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions sur la question devraient constituer la base de tout examen du barème des quotes-parts au budget de ces opérations. Les ministres ont souligné à cet égard que ce barème doit de toute évidence correspondre aux responsabilités spéciales des membres permanents du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité. Les ministres ont également rappelé que les pays économiquement les moins avancés n'ont qu'une capacité limitée pour contribuer aux budgets des opérations de maintien de la paix. Ils ont souligné à cet égard que tout examen du système d'abattement appliqué au barème des opérations de maintien de la paix devrait tenir compte de la situation des pays en développement, qui ne doit pas s'en trouver aggravée.

60. Les ministres ont réaffirmé que la stabilité financière de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être ébranlée par des mesures arbitraires. Ils ont souligné que toute tentative visant à faire valoir des contributions financières pour pousser à l'adoption de certaines propositions était contre-indiquée et contrevenait à l'obligation faite aux États Membres de fournir des ressources à l'Organisation, comme le prévoit la Charte.

61. Les ministres ont rejeté, dans ce contexte, toutes les mesures coercitives contraires au droit international qui entravent et parfois empêchent le versement aux budgets de l'Organisation des sommes dont les membres du Groupe des 77 et la Chine sont redevables.

62. Les ministres ont énergiquement réaffirmé l'obligation juridique qui incombe à tous les États Membres de contribuer aux dépenses de l'Organisation, comme l'exige la Charte, et ont exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement, intégralement et sans condition les sommes dont ils sont redevables. Ils ont par ailleurs souligné qu'il fallait tenir pleinement compte des difficultés spéciales et bien réelles qui empêchaient provisoirement certains pays en développement de s'acquitter de leurs obligations financières, et que les décisions de l'Assemblée générale relatives au barème des contributions devaient y être sensibles.

63. Les ministres ont souligné que les ressources qui seront approuvées par l'Assemblée générale devront être à la hauteur de l'ensemble des programmes et activités prescrits afin que ceux-ci puissent être pleinement et effectivement menés à bien. Ils ont aussi réaffirmé les priorités de l'Organisation, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale, et la nécessité que le Secrétaire général tienne compte de ces priorités lorsqu'il propose des projets de budget-programme.

64. Les ministres ont réitéré la nécessité de trouver un équilibre entre les priorités acceptées par l'Organisation dans l'affectation des ressources au budget ordinaire de l'ONU, qui persiste à pénaliser les activités de développement.

65. Cela étant, les ministres ont souligné que le renforcement de l'ONU et de son rôle dans la coopération internationale en faveur du développement était indispensable pour faire face aux problèmes épineux que pose et posera la mondialisation, tout comme pour tirer parti des perspectives qu'elle ouvre. Ils estiment que l'Organisation doit renforcer ses moyens et ses capacités pour s'acquitter pleinement de ses mandats et garantir la bonne exécution de ses programmes dans le domaine économique et social. À cet égard, ils ont instamment

invité le Secrétaire général à renforcer encore le pilier développement dans l'ensemble du système, et notamment le compte pour le développement.

66. Les ministres ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le Secrétariat fasse preuve du plus haut niveau de qualité en matière de responsabilisation, de transparence, d'intégrité et de déontologie. En conséquence, ils ont instamment prié le Secrétaire général, à titre de priorité, d'appliquer intégralement la résolution 64/259 de l'Assemblée générale.

67. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la part inadéquate des pays en développement dans le système d'achats de l'Organisation. Ils ont souligné que ces achats devaient se faire sur une base géographique aussi large que possible, en accordant un traitement préférentiel à ces pays. Ils ont de plus fait valoir que le fichier de fournisseurs de l'ONU devrait être représentatif de la composition de l'Organisation et souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes afin de garantir aux entreprises des pays en développement un plus large accès au système d'achats de l'ONU.

68. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'accroître la représentation des pays en développement, en particulier aux échelons les plus élevés, d'améliorer la répartition géographique au sein du Secrétariat et d'introduire plus de transparence dans le processus de recrutement.

69. Les ministres ont catégoriquement rejeté les lois et règlements à caractère extraterritorial et toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées à l'encontre des pays en développement, et ils ont réaffirmé la nécessité de les lever immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures, outre qu'elles portaient atteinte aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, constituaient une grave menace pour la liberté du commerce et de l'investissement. Ils ont par conséquent demandé à la communauté internationale de ne pas les reconnaître ni de les appliquer.

70. Les ministres ont renouvelé leur appel en faveur du retrait immédiat d'Israël, la Puissance occupante, du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du Golan syrien occupé sur la ligne du 4 juin 1967 et du reste des terres occupées au Liban. Ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix au Moyen-Orient visant à aboutir à une paix globale, juste et durable dans la région, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix. Ils ont également réaffirmé à cet égard leur soutien à l'Initiative de paix arabe, approuvée par le Sommet arabe depuis mars 2002.

71. Les ministres ont condamné la poursuite de la campagne militaire israélienne engagée contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui s'est soldée par la mort de civils et la destruction massive de biens, d'infrastructures et de terres agricoles du côté palestinien. Ils se sont vivement inquiétés de la nouvelle détérioration des conditions sociales et économiques du peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza assiégée, sous l'effet des pratiques israéliennes illégales, dont la construction de colonies, du mur ainsi que la mise en place de barrages et de centaines de points de contrôle. Ils ont invité Israël, la Puissance occupante, à mettre fin immédiatement à toutes les mesures illégales qui portent atteinte à l'économie palestinienne et au

développement du territoire palestinien, et en particulier au blocus inhumain et illicite imposé à la bande de Gaza et aux restrictions touchant la circulation des personnes et des biens, notamment les échanges commerciaux au travers, à destination et en provenance du territoire palestinien occupé, et à dédommager les Palestiniens de tous les dégâts causés à leurs biens, institutions et infrastructures. Ils ont de nouveau demandé à la communauté internationale de continuer à fournir au peuple palestinien l'aide au développement et l'assistance humanitaire dont il a grand besoin pendant cette période critique, notamment pour la reconstruction et le redressement économique dans la bande de Gaza.

72. Les ministres ont exprimé leur appui pour l'aide fournie aux activités de déminage et d'élimination des bombes à sous-munitions dans le sud du Liban. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par le manque de moyens financiers pour mener à bien le reste des activités de déminage et d'élimination des bombes à sous-munitions dans le sud du Liban; ils ont invité les bailleurs de fonds internationaux et le système des Nations Unies à doter le Centre de coordination de la lutte antimines au sud du Liban de moyens financiers suffisants pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche. Ils ont à nouveau invité Israël à continuer de fournir à l'ONU des informations adéquates sur ces mines et armes à sous-munitions, ainsi que toutes les cartes restantes concernant les lieux d'impact de ces bombes, dont la présence entrave le développement et le relèvement du sud du Liban et empêche l'exploitation agricole de vastes superficies de terres fertiles. Les ministres ont de plus demandé à Israël d'assumer la responsabilité de la pose des mines terrestres et de l'emploi de bombes à sous-munitions dans le sud du Liban, de rembourser le coût du déminage et d'indemniser le Liban de toute perte ainsi occasionnée et de la remise en production des zones touchées dans le sud du pays.

73. Les ministres ont déclaré leur attachement au droit inaliénable du Liban d'utiliser ses ressources en eau conformément au droit international, en particulier pour répondre aux besoins sociaux et économiques de sa population dans les zones et villages libérés. Ils ont demandé à Israël de mettre fin à ses violations aériennes de la souveraineté libanaise et autres violations qui portent gravement atteinte à la sécurité, facteur critique pour promouvoir l'économie et le tourisme.

74. Les ministres ont réaffirmé l'importance du renforcement de la coopération Sud-Sud, en particulier dans la conjoncture actuelle de l'économie internationale, et ont réitéré leur appui en faveur de la coopération Sud-Sud en tant que stratégie permettant de soutenir les efforts de développement des pays en développement et moyen de renforcer leur participation à la nouvelle économie mondiale. Ils ont rappelé les principes de la coopération Sud-Sud qui avaient été adoptés par la douzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XII), qui a eu lieu du 10 au 13 juin 2008 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).

75. Les ministres ont réitéré les positions suivantes : la coopération Sud-Sud ne remplace pas mais complète la coopération Nord-Sud pour le développement. La coopération Sud-Sud est une entreprise commune aux pays en développement fondée sur des principes, des conditions et des objectifs propres au contexte historique et politique de ces États ainsi qu'à leurs besoins et à leurs attentes, et qui mérite, à ce titre, un effort de promotion distinct et indépendant comme cela est réaffirmé dans le document final de Nairobi et dans la plate-forme pour le développement du sud du Groupe des 77.

76. Les ministres ont salué l'adoption, le 21 décembre 2009, de la résolution 64/222 dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré la demande faite par les chefs d'État et de gouvernement au deuxième Sommet sur le sud tenu à Doha lorsqu'ils avaient invité « le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à prendre des mesures propres à renforcer le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans ses résolutions 58/220 du 23 décembre 2003, 60/212 du 22 décembre 2005 et 62/209 du 19 décembre 2007, de manière à ce qu'il puisse s'acquitter entièrement de ses responsabilités, notamment grâce à la mobilisation de ressources destinées à promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire ».

77. Les ministres se sont félicités du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tenue à Nairobi, du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009, et ont exprimé l'espoir que l'on y donnerait effectivement suite. À ce propos, ils ont réaffirmé qu'il importait de renforcer les mécanismes institutionnels actuels de l'ONU pour la coopération Sud-Sud et ils ont exprimé leur appui au processus engagé par le Corps commun d'inspection (CCI) en vue d'examiner les arrangements institutionnels qu'avaient adoptés les Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment le rôle de l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution 64/222 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2009 et à la décision 16/1.

78. Les ministres ont souligné que le Comité de haut niveau de l'Assemblée générale sur la coopération Sud-Sud était l'organe multilatéral central qui, au sein du système des Nations Unies, était chargé d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis au niveau mondial et à l'échelle de ce système à l'appui de la coopération Sud-Sud pour le développement, y compris la coopération triangulaire, et de fournir des directives d'ensemble concernant les orientations futures. Les ministres ont engagé tous les partenaires désireux de soutenir la coopération Sud-Sud à s'inspirer des principes et objectifs relatifs à ce type de coopération qui sont définis dans certains documents convenus à l'échelle internationale comme le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, le document final de Nairobi sur la coopération Sud-Sud que la même Assemblée a approuvé par sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009, et d'autres résolutions pertinentes adoptées par la même instance.

79. C'est dans ce contexte que les ministres ont accueilli avec satisfaction la convocation d'une convention du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie, qui se tiendra au Pavillon des Nations Unies à l'Exposition universelle de Shanghai, du 20 au 22 octobre 2010, ainsi que l'organisation par l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud d'une exposition mondiale sur le développement Sud-Sud qui aura lieu à Genève du 22 au 26 novembre 2010, au Siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

80. Les ministres se sont félicités de l'offre généreuse faite par la Jamahiriya arabe libyenne qui avait proposé d'accueillir le troisième Sommet du Sud et ils ont invité les États Membres à accueillir des conférences sectorielles et d'autres réunions de haut niveau devant se tenir avant le Sommet du Sud.

81. Les ministres se sont félicités des offres généreuses de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne qui avaient proposé d'accueillir, pour la première, le deuxième Forum ministériel sur les ressources en eau et, pour la

seconde, une réunion sectorielle sur l'alimentation et l'agriculture. À cette occasion, ils ont de nouveau invité tous les États membres du Groupe des 77 à réfléchir à la possibilité d'accueillir la treizième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XIII) qui aura lieu pour préparer le troisième Sommet du Sud.

82. Les ministres ont salué la mise sur pied, à l'occasion du Forum mondial des sciences tenu le 4 décembre 2009 à Budapest (Hongrie), et en collaboration avec l'UNESCO, du Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation (COSTIS), et ont demandé instamment au Directeur général de l'UNESCO de fournir toute l'aide nécessaire pour que ce COSTIS devienne opérationnel et d'organiser la première conférence du Consortium, avant la tenue du troisième Sommet du Sud.

83. Les ministres ont approuvé le rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement qui figure dans le document G-77/AM(XXII)/2010/2 ainsi que les recommandations qui y figurent. Ils ont félicité le Président du Fonds de son engagement suivi et se sont déclarés satisfaits des résultats obtenus. Compte tenu de la diminution substantielle du produit des intérêts du Fonds dans la situation financière actuelle dans le monde, comme l'a signalé le Président du Fonds, les ministres ont invité chacun des États Membres à verser une contribution exceptionnelle importante au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero à l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement qui aura lieu à New York le 8 novembre 2010.

84. Les ministres ont approuvé l'état financier du compte du Groupe des 77 concernant la coopération économique entre pays en développement qui figure dans le document G-77/AM(XXII)/2010/3, tel qu'il a été présenté par le Président du Groupe des 77, et ont instamment demandé aux États Membres qui ne l'avaient pas encore fait de consentir des efforts spéciaux pour régler leurs arriérés.

85. Les ministres ont vivement félicité la République du Yémen d'avoir dirigé les travaux avec autant de compétence et ont exprimé leur profonde gratitude pour l'excellent travail et les efforts inlassables que ce pays avait accomplis pendant sa présidence du Groupe des 77 en 2010. Les ministres ont également salué l'efficacité du travail et du soutien constant que le Secrétaire exécutif du Groupe des 77 à New York a fourni à la présidence et aux États Membres.

86. Les ministres se sont vivement félicités de l'élection, par acclamation, de la République d'Argentine à la présidence du Groupe des 77 pour 2011.

87. Les ministres se sont félicités de l'admission de la République du Tadjikistan au Groupe des 77 en qualité de membre.